



## CLUB DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS EN ELECTRONIQUE, ELECTROTECHNIQUE ET AUTOMATIQUE

### Qu'en pensent les jeunes maîtres de conférences (sections 61 & 63) ?

Ce sondage est réalisé dans le cadre du congrès EEA qui aura lieu à Perpignan en 2002. Vous pouvez y répondre si vous le souhaitez dans la mesure où vous vous sentez concerné. Il a été rédigé afin d'avoir l'opinion des maîtres de conférences recrutés récemment mais reste ouvert à tous les enseignants chercheurs des sections 61 et 63.

Nous nous engageons, dans la mesure où le nombre de réponses est suffisant à organiser une table ronde lors du prochain congrès EEA afin d'exposer fidèlement les résultats du sondage, de motiver une discussion et de solliciter des réponses auprès des instances du club EEA. Nous proposons que les doctorants assistent à cette table ronde.

Pour chacune des questions suivantes, vous pouvez répondre succinctement ou développer une réflexion. Vos réponses peuvent être envoyées de manière anonyme ou non par écrit ou par mail à :

Laurent Autrique, IMP CNRS, Rambla de la thermodynamique, 66860 Perpignan, [autrique@univ-perp.fr](mailto:autrique@univ-perp.fr)

Bernard Claudet, LP2A, Université de Perpignan, 52 avenue de Villeneuve, 66860 Perpignan, [claudet@univ-perp.fr](mailto:claudet@univ-perp.fr)

## Recrutement

1. Que pensez-vous de la procédure de recrutement des maîtres de conférences ?

## Déroulement de carrière

2. Le financement des thésards par le ministère étant trop rare, pensez-vous que l'HDR (habilitation à diriger des recherches) a encore tout son sens en tant qu'étape professionnelle vers la qualification ?
3. Vous pouvez télécharger le rapport « *Nouvelle définition des tâches des enseignants et des enseignants chercheurs dans l'enseignement supérieur français* », rédigé par M. Espéret et émanant d'une commission instituée par M. Lang sur le site : <http://www.cpu.fr/Telecharger/RapportEspéret.pdf> . Ce rapport de 61 pages peut alimenter votre réflexion sur les évolutions possibles de notre métier. Une grande part des conclusions de ce rapport porte sur la proposition de mise en place d'un « *contrat individuel global (contrat de service) pluriannuel, passé entre l'établissement et l'enseignant* ». Que pensez-vous de cette proposition qui fixerait un volume de service à 1600h (voir le rapport pour plus d'informations) ?
4. Dans le cadre d'un service modulable (exemple 1600h à répartir entre recherche, enseignement, responsabilités administratives), quelle répartition envisagez-vous en tant que jeune maître de conférences ?
5. Etes-vous favorable à l'équivalence : 1 heure de TP, 1 heure de TD, 1 heure de Cours ?
6. Comment analysez-vous la suite de votre parcours professionnel ? Envisagez-vous une mutation, un changement de section CNU, une reconversion thématique ?
7. En tant que maître de conférences, vous avez peut être été nommé dans un établissement où les sections 61 ou 63 ne sont pas amenées à se développer. Dans ce cas comment vivez-vous le fait d'être éventuellement en marge : dans des laboratoires non reconnus par le STIC, sans une forte commission spécialistes, avec des difficultés de recrutement de thésards financés et des enseignements assez éloignés de vos aptitudes.
8. Comment voyez-vous l'évolution du métier d'enseignant devant le développement des nouvelles technologies multimédia (université virtuelle, cours en ligne, ...) ? Envisagez-vous une initiative dans ce domaine ?
9. Que pensez-vous de la fusion des deux classes de maîtres de conférences ? Comment analysez-vous son impact ?

## Généralités

10. Avant l'obtention de votre poste, vous vous faisiez une idée de ce qu'était le métier d'enseignant-chercheur. Depuis que vous l'êtes, pouvez-vous dire que votre expérience correspond à ce que vous vous étiez imaginé ?
11. Avez-vous eu à subir une forme de harcèlement moral au travail (vos réponses peuvent être anonymes) ? Un rapport est disponible sur le site suivant <http://www.univ-st-etienne.fr/facmed/finit/debout/mdhmt.htm> ; il propose la définition suivante : " *Constitue un harcèlement moral au travail, tous agissements répétés visant à dégrader les conditions humaines, relationnelles, matérielles de travail d'une ou plusieurs victimes, de nature à porter atteinte à leurs droits et leur dignité, pouvant altérer gravement leur état de santé et pouvant compromettre leur avenir professionnel.* "
12. Si c'était à refaire ... iriez-vous dans le privé (comme nombre de vos amis devenus docteurs en même temps que vous) ou re-signeriez-vous ?
13. Quel est à votre avis le plus grand défaut du système dans lequel évoluent les maîtres de conférences ?